



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ET L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan 2020 et priorités d'action 2021

Mardi 2 février 2021



Table des matières

<u>PRÉAMBULE</u>	<u>2</u>
<u>LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2020 EN MOSELLE</u>	<u>4</u>
<u>LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES EN PÉRIODE DE CRISE</u>	<u>9</u>
<u>QUELQUES AFFAIRES MARQUANTES DE L'ANNÉE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE</u>	<u>13</u>
<u>LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION</u>	<u>17</u>
<u>BILAN DES CONTRÔLES ET VERBALISATION LIES AUX MESURES SANITAIRES</u>	<u>20</u>
<u>LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MOSELLE</u>	<u>21</u>
<u>LE BILAN 2020 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE</u>	<u>25</u>
<u>LE BILAN 2020 DE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE</u>	<u>31</u>
<u>LES PRIORITÉS D'ACTION 2021 DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE</u>	<u>33</u>

PRÉAMBULE

La priorité de l'État d'assurer la sécurité des Français sur l'ensemble du territoire a pris un sens particulier avec la crise sanitaire de la COVID 19. Les services en charge de la lutte contre la délinquance et l'insécurité routière ont fait évoluer leurs modalités d'action pour tenir compte des changements provoqués par les mesures de lutte contre l'épidémie.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui affecte à plus d'un titre les résultats en matière de lutte contre la délinquance et l'insécurité routière. Tout d'abord, elle a obligé les services de l'État à se réorganiser pour assurer le contrôle des mesures sanitaires. Ensuite, le confinement et le recours accru au télétravail ont entraîné des changements de modes opératoires des délinquants et réduit les déplacements, rendant difficile les comparaisons avec les années précédentes. Par exemple, le télétravail limité les opportunités de réalisation de cambriolages. À l'inverse, la présence constante dans un espace commun provoqué par le confinement a pu générer des tensions et violences au sein de la cellule familiale. Enfin, les restrictions imposées par les mesures sanitaires ont pu alimenter les agressions, verbales ou physiques, contre les personnes dépositaires de l'autorité publique dont le nombre augmente en 2020. Le risque d'attentat est par ailleurs resté élevé comme en témoigne la réévaluation du plan Vigipirate à son plus haut niveau.

L'attaque au couteau du 5 janvier 2020 à Metz-Borny et les attentats d'octobre ont rappelé que la menace terroriste peut frapper partout sur l'ensemble du territoire national. La lutte contre la radicalisation et le développement d'actions de prévention demeurent un axe fort de la politique de sécurité.

En dépit de ce contexte, l'engagement constant des agents de la force publique a permis d'assurer la continuité de l'Etat dans la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes et l'insécurité routière. Cette mobilisation a permis de mieux protéger les Mosellans dans leur quotidien et les usagers de la route dans tous leurs déplacements. Elle a de plus garanti le bon déroulement des manifestations sociales et de visites officielles qui ont ponctué l'année.

La coopération des différents services, qu'ils soient de la police nationale ou de la gendarmerie, et la modernisation des pratiques favorisent une adaptation permanente des dispositifs et un meilleur service aux citoyens.

Ainsi en Moselle, la lutte contre les violences conjugales a connu en 2020, le déploiement de procédures et d'outils novateurs destinés à accompagner avec efficacité les victimes. Face à un phénomène déclaré priorité nationale et aggravé par le confinement, les services de l'Etat ont à la fois renforcé la formation de leurs agents mais aussi enrichi les services proposés. Aussi, une partie de la hausse des violences sexuelles et intrafamiliales déclarées pourrait s'expliquer par les dépôts de plainte facilités qui visent à encourager les victimes à dénoncer les faits de violence.

Enfin, la lutte contre la criminalité organisée (trafic de stupéfiants, traites des êtres humains, etc.) a également constitué un enjeu majeur de 2020.

Ce dossier propose d'une part, une analyse des faits de délinquance en Moselle enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020. Si les données présentées sont mises en regard des résultats des années précédentes, les comparaisons s'avèrent délicates du fait de la crise sanitaire et des mesures de restriction de circulation. En effet, nombre d'évolutions observées s'expliquent tout ou partiellement par les modifications des habitudes de vie des Mosellans.

D'autre part, ce dossier présente les résultats de l'accidentologie routière enregistrés depuis plusieurs années. L'insécurité routière demeure la première cause de mort violente en France. Si 2020 est l'année la moins meurtrière depuis 15 ans avec 39 tués, au lieu de 45 en 2019, le contexte sanitaire amène à considérer ce résultat avec prudence. De même, la diminution du nombre d'accidents et de blessés résulte, au moins en partie, de la moindre circulation entraînée par les mesures de confinement et de couvre-feu.

Aussi, les efforts des divers acteurs (associations, services de l'État, collectivités territoriales, entreprises), notamment dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, sont à poursuivre. La politique coordonnée de prévention s'accompagne d'un volet axé sur les contrôles et les sanctions définis par le plan départemental de contrôles routiers.

Enfin, ce dossier présente les priorités d'actions pour 2021.

Les chiffres, présentés pour le département de la Moselle s'appuient sur les chiffres établis par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Laurent Touvet

Préfet de la Moselle

LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2020 EN MOSELLE

■ Une délinquance en net recul

Les données statistiques de l'année 2020 font ressortir deux tendances principales :

- une baisse très nette des atteintes aux biens est à relever, notamment concernant les cambriolages de logements et les vols avec violences ;
- s'agissant des atteintes volontaires à l'intégrité physique, il est à noter une baisse relativement modérée, due à une hausse notable de l'indicateur des violences sexuelles.

Les atteintes aux biens, bilan global : - 19 %

DÉPARTEMENTAL							NATIONAL		
2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2016/2020	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1000 habitants	Rang* du département (sur 96)
24 382	24 580	23 558	22 823	18 485	- 19 %	- 24,2 %	17,66	26,14	56

Les atteintes aux biens enregistrent **une baisse globale de 19 %** sur le département en 2020 (18 485 faits en 2020 au lieu de 23 823 faits en 2019).

Le département de la Moselle connaît un taux d'atteintes aux biens de 17,66 pour 1 000 habitants, bien en deçà du taux national qui s'élève à 26,14 pour 1 000 habitants, le département occupant le 56^{ème} rang* au niveau national.

**Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).*

- **Les vols sans violence** suivent la même tendance (- 18,4 %) avec 14 001 faits enregistrés en 2020, parmi lesquels 4 501 faits de vols sans violence au lieu de des personnes, en baisse de 23,5 %. Les vols sans violence comprennent également les vols liés aux véhicules à moteur et les faits de cambriolages de logements.

- **Les vols liés aux véhicules à moteur : - 10 %**

DÉPARTEMENTAL								NATIONAL
2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2016/2020	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
4 985	4 760	4 713	5 089	4 510	- 10 %	- 9,5 %	4,31	6,42

Les vols liés aux véhicules à moteur connaissent une baisse en 2020 (- 10 %) par rapport à 2019, baisse observée sur l'ensemble des indicateurs : vols de véhicules (-9,7 %), vols dans les véhicules dits « vols à la roulotte » (-9,3 %) et vols d'accessoires (- 12,2 %).

Le taux pour 1 000 habitants reste néanmoins favorable : 4,31 au niveau départemental, 6,42 au niveau national.

- **Les cambriolages de logements : - 19,7 %**

DÉPARTEMENTAL								NATIONAL
2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2016/2020	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
3 253	3 499	2 986	2 746	2 205	- 19,7 %	- 32,2 %	2,11	2,91

Les cambriolages de logements connaissent **une forte baisse de 19,7 %** comparativement à l'année 2019, le département restant bien situé par rapport à la situation nationale qui enregistre un taux de cambriolages de logements de 2,91 ‰ alors que le taux départemental s'établit à 2,11 ‰.

La présence accrue des personnes dans leur logement durant les phases de confinement permet en grande partie d'expliquer cette forte baisse.



- Les vols avec violence : - 17,8 %

DÉPARTEMENTAL								NATIONAL
2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2016/2020	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
602	686	535	483	397	- 17,8 %	- 34 %	0,38	1,14

Les vols avec violence connaissent une forte baisse de 17,8 % (passant de 483 à 397 faits de 2019 à 2020). La tendance sur les 5 dernières années est très favorable avec une diminution de 28 % des faits. Là encore, les chiffres départementaux restent plus favorables que la moyenne nationale qui connaît un taux 3 fois plus élevé.



Les atteintes volontaires à l'intégrité physique, bilan global : - 0,8 %

DÉPARTEMENTAL								NATIONAL	
2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2016/2020	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants	Rang* du département (sur 96)
6 708	7 401	7 437	8 275	8 210	- 0,8 %	+ 22,4 %	7,84	9,88	54

Si la tendance est à la hausse sur les 5 dernières années (+ 22,4 %), le département connaît une très légère baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) en 2020 (- 0,8 %).

Les chiffres départementaux restent toutefois inférieurs aux niveaux nationaux relevés dans tous les items (7,84 pour 1 000 au niveau départemental, 9,88 pour 1 000 au niveau national), plaçant le département au 54^e rang* au niveau national.

*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique de 70 %, soit 6 points de plus qu'en 2019.

- **Les violences physiques non crapuleuses : -1,3 %**

DÉPARTEMENTAL								NATIONAL	
2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2016/2020	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants	
4 081	4 529	4 545	5 134	5 069	- 1,3 %	+ 24,2 %	4,84	5,72	

Une grande partie des atteintes volontaires à l'intégrité physique provient :
 - des violences physiques non crapuleuses (5 069 faits en 2020, au lieu de 5 134 en 2019),
 - des menaces et chantages (2 061 faits en 2020 soit une hausse de 2,8 %),
 - et, dans une moindre mesure, des violences physiques crapuleuses en forte baisse de 17,7 % (401 faits en 2020, au lieu de 487 en 2019).

Pour les violences physiques non crapuleuses, si la tendance est à la hausse sur les 5 dernières années (+ 24,4 %), le département connaît une très légère baisse en 2020 (- 1,3 %).

- **Les violences sexuelles : + 4,5 %**

DÉPARTEMENTAL								NATIONAL	
2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2016/2020	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants	Rang* du département (sur 96)
417	543	549	650	679	+ 4,5 %	+ 62,8 %	0,65	0,88	93

L'année 2020 est marquée par une légère augmentation des plaintes pour faits de violences sexuelles (29 faits supplémentaires), après une forte hausse observée en fin d'année 2017 due essentiellement à l'affaire Weinstein qui a libéré la parole et encouragé les victimes à porter plainte.

*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).

Le département se situe au 93^{ème} rang au niveau national.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation départemental de 63 %.

- Violences intrafamiliales

DÉPARTEMENTAL				NATIONAL
	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2019/2020
Violences intrafamiliales (dont proportion de femmes)	2 822 (79 %)	3 035 (80 %)	+ 7,5 %	+ 8,2 %
Dont violences dans les homicides, tentatives d'homicides et coups et blessures volontaires mortels	19 (53 %)	5 (100 %)	- 73,7 %	Non significatif
Dont violences dans les coups et blessures volontaires	2 021 (79 %)	2 237 (80 %)	+ 10,7 %	+ 8,6 %
Dont violences dans les viols et violences sexuelles	189 (87 %)	210 (85 %)	+ 11,1 %	+ 13,3 %
Dont violences dans les menaces et chantages	593 (80 %)	583 (78 %)	- 1,6 %	+ 4,3 %

Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistré est en hausse (+7,5 %). Cette hausse s'expliquerait notamment par un effet positif du « Grenelle des violences conjugales », lequel a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité.



LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES EN PÉRIODE DE CRISE

La lutte contre les violences faites aux femmes dont les violences conjugales constitue une priorité de l'État en Moselle.

Les confinements mis en place par le Gouvernement pour endiguer la pandémie de Covid-19 constituent un facteur aggravant pour les femmes et leurs enfants victimes de violences. L'État en Moselle s'est pleinement mobilisé pour lutter contre le fléau des violences intrafamiliales.

La période du premier confinement a en effet vu augmenter les demandes d'aide et d'accompagnement des victimes de violences conjugales. Les interventions police-secours pour des raisons de violences conjugales ont fortement augmenté pendant le confinement, liées notamment à l'augmentation du nombre de signalements de la part des proches (famille, voisins, amis) ; le nombre de dépôts de plainte n'a en revanche pas augmenté dans les mêmes proportions que celui des interventions de police secours.



Les mesures mises en place en Moselle

Les associations ont fait part de situations plus complexes qu'habituellement à accompagner. La demande d'hébergement a augmenté de façon significative à l'issue du 1^{er} confinement (30 situations en mai 2020 au lieu de 9 situations en mai 2019).

Différentes mesures ont été prises et relayées localement. Parmi celles-ci citons notamment :

- la campagne nationale de sensibilisation, relayée sur le site internet de la préfecture et via facebook. Elle a rappelé les dispositifs d'alerte et de secours : le 17, le 114 par sms, les dispositifs d'écoute et de conseils : le 3919, la plateforme dédiée de signalement des violences sexuelles et sexistes fonctionnant tous les jours, 24h/24 avec un tchat non traçable : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- le dispositif d'alerte dans les pharmacies : depuis le premier confinement, les victimes ont également la possibilité de se signaler, à tout moment et sans attestation, auprès de leur pharmacien qui contactera les forces de l'ordre. Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne du ministère de l'intérieur d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies.
- des points d'accompagnement ont été mis en place dans les supermarchés. En Moselle pendant le 1^{er} confinement les victimes ont ainsi pu se rendre à Carrefour Géric à Thionville et au supermarché Carrefour Market situé dans le centre commercial Muse à Metz. Une cellule de la galerie marchande d'Auchan Semécourt a ouvert ses portes de juillet à décembre et a permis l'accueil de victimes ou de leurs proches venus demander des informations à deux associations ; le centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) et Inform'elles.
- création d'un groupe dédié à la sûreté départementale de Metz pour la prise en compte prioritaire des affaires de violences faites aux femmes. Ce groupe d'enquête implanté au sein du commissariat de Metz comprend à ce jour 4 fonctionnaires à temps plein.

La poursuite des activités en période de crise

Les associations d'écoute et d'accueil et d'information juridique des femmes victimes de violences en Moselle se sont adaptées au contexte sanitaire, ont poursuivi leur activité par des permanences d'écoute téléphoniques et en communiquant par mail lors du 1^{er} confinement.

Les intervenants sociaux en commissariat de police et en gendarmerie ont également suivi leur activité auprès des victimes.

Ces actions de lutte contre les violences ont été réalisées grâce à un abondement financier supplémentaire du budget de l'Etat en Moselle dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes (59 431 €).

Les dispositifs locaux existants sont en ligne sur le site de la préfecture : [dispositifs femmes victimes de violences conjugales Moselle](#).

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

portail de
signalement des violences sexuelles et sexistes

3 9 19
3919
ARRÊTONS
LES VIOLENCES

- Le tchat permet un **échange individualisé** avec un policier ou un gendarme spécialement formé.
- Il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.
- C'est un service gratuit, **accessible 24h/24, 7j/7**, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Quelques exemples de la déclinaison départementale du « Grenelle contre les violences conjugales »

D'autres mesures ont complété en 2020 la déclinaison départementale de la mise en œuvre des mesures du « Grenelle contre les violences conjugales », parmi lesquelles :

- le déploiement du bracelet électronique anti-rapprochement dans le ressort du tribunal judiciaire de Metz, dont l'objet est de contrôler l'interdiction faite à un auteur de violences conjugales de se rapprocher de la victime, afin d'éviter la réitération de violences conjugales. Son extension aux ressorts des tribunaux judiciaires de Thionville et Sarreguemines est prévue pour 2021 ;
- le dépôt de plainte simplifié dans les services d'urgences du centre hospitalier régional de Metz Thionville et de l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Legouest ;
- l'utilisation systématique par les forces de l'ordre de la grille d'évaluation du danger et le rappel systématique des victimes suite à une intervention de police secours. Celles-ci sont systématiquement rappelées un mois après leur entrée en contact avec les forces de l'ordre (à l'occasion d'un dépôt de plainte ou d'une intervention police-secours).
- des documents d'information (carte, dépliant) sont remis aux victimes lors du dépôt de plainte ou à l'occasion d'une intervention à domicile. La formation des policiers et gendarmes a également été renforcée. Le recrutement et le financement d'un intervenant social (dispositif ISCG intervenant social en commissariat et en gendarmerie) à temps plein au sein des commissariats de police des circonscriptions de sécurité publique de Forbach et Freyming-Merlebach et des brigades et compagnies de gendarmerie de Forbach et Boulay-Moselle. Ce recrutement vient s'ajouter à ceux réalisés pour les commissariats de police des circonscriptions de sécurité publique de Metz et Thionville et des brigades et compagnies de gendarmerie de Thionville, de Boulay et de Metz ;
- la diffusion aux professionnels de santé du vademecum relatif à la levée du secret médical dans les situations de danger immédiat d'une victime sous emprise, réalisé par le ministère de la justice, en lien avec le conseil national de l'ordre des médecins et la Haute autorité de santé.

L'année 2021 verra se poursuivre la politique de lutte contre les violences faites aux femmes et la mise en œuvre d'actions en direction des victimes et des auteurs de violences conjugales, de la part de l'ensemble des services de l'État concerné.



Quelques chiffres :

- 4 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint en 2020 (au lieu de 5 en 2019) en Moselle ;
- le lieu d'accueil de jour Inform'elles (AIEM) à Metz a accueilli 480 victimes en 2020 (au lieu de 452 en 2019) ;
- Thionville : 108 victimes ont été accueillies par le lieu d'écoute et d'accueil LÉA Athènes (au lieu de 140 en 2019) ;
- les 2 CIDFF de la Moselle (centre d'information sur les droits des femmes et de la famille) ont apporté une information juridique auprès de 984 victimes de violences conjugales ;
- le dispositif « Mobile violences » (association Est accompagnement) a accompagné vers l'hébergement 487 personnes en 2020 (dont 231 enfants).

Focus sur le dispositif mobile violences

Le dispositif « Mobile violences », compétent sur l'ensemble du département de la Moselle, dépend du SIAO Urgence et est mutualisé avec la plateforme téléphonique du 115. L'équipe est dotée de travailleurs sociaux formés aux problématiques des violences conjugales et intrafamiliales qui sont en capacité de se déplacer immédiatement en vue d'accompagner une personne victime de violences – notamment conjugales – qui appellerait le 115 en vue d'être protégée et mise à l'abri le jour même.

Ce dispositif intervient en urgence auprès de la personne (et de ses enfants), au moment de sa demande. Cet accompagnement renforcé est maintenu jusqu'à la prise de relais par une structure d'hébergement ou de logement et se fait en lien avec les partenaires existants. Au final, l'objectif est d'augmenter les chances de réussite du projet de départ du domicile conjugal de ces personnes qui sont majoritairement des femmes, et in fine, leur insertion plus globale.

QUELQUES AFFAIRES MARQUANTES DE L'ANNÉE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'année 2020 aura été particulièrement intense en termes de sécurisation et de service d'ordre pour l'ensemble des forces de sécurité intérieure dans le département de la Moselle. ces forces qui ont pu s'appuyer à de nombreuses reprises sur les sections Sentinelle.

Dans des conditions difficiles, se sont produites deux attaques criminelles en janvier et février 2020, contre des forces de l'ordre à Metz-Borny et à Dieuze.

Opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants :

Metz, le 9 mars 2020 : plusieurs surveillances mises en place par des policiers ont permis de matérialiser un trafic de stupéfiants sur le réseau social snapchat. L'auteur a été interpellé alors qu'il sortait de son appartement. Placé en garde à vue, la perquisition de son domicile a permis de trouver de 669 g d'herbe de cannabis, 360 g de MDMA (communément appelé ecstasy), 207 g d'héroïne, 42 g de cocaïne et la somme de 6 500 € en numéraire.



Hagondange, le 7 septembre 2020 : les policiers du commissariat d'Hagondange ont surpris, à Amnéville, plusieurs individus en train de décharger des sacs d'herbe de cannabis dans un box. Plus de 82 kg d'herbe de cannabis ont été saisis.

Forbach, le 6 octobre 2020 : un réseau de trafiquants de 9 personnes a été interpellé dans le quartier du Wiesberg (QRR). Aux domiciles de deux des auteurs, 3,65 kg de résine de cannabis et 509 € ont été saisis. 6 des 9 personnes interpellées ont été déférées devant le TGI de Sarreguemines pour être jugées en comparution immédiate. La culpabilité a été retenue à l'encontre de tous les prévenus, avec des peines relativement lourdes : un sursis simple de huit mois, un sursis probatoire de six mois, un sursis de huit mois pour les moins sévères. En sanction intermédiaire, huit mois d'emprisonnement dont quatre avec sursis

probatoire. Enfin, les deux condamnations les plus lourdes sont destinées à l'un des prévenants chez qui ont été saisis les trois kilos de drogue, il écope de dix-huit mois de prison dont douze ferme avec maintien en détention. Le second, considéré comme un des chefs du réseau, part lui en détention pour un an.

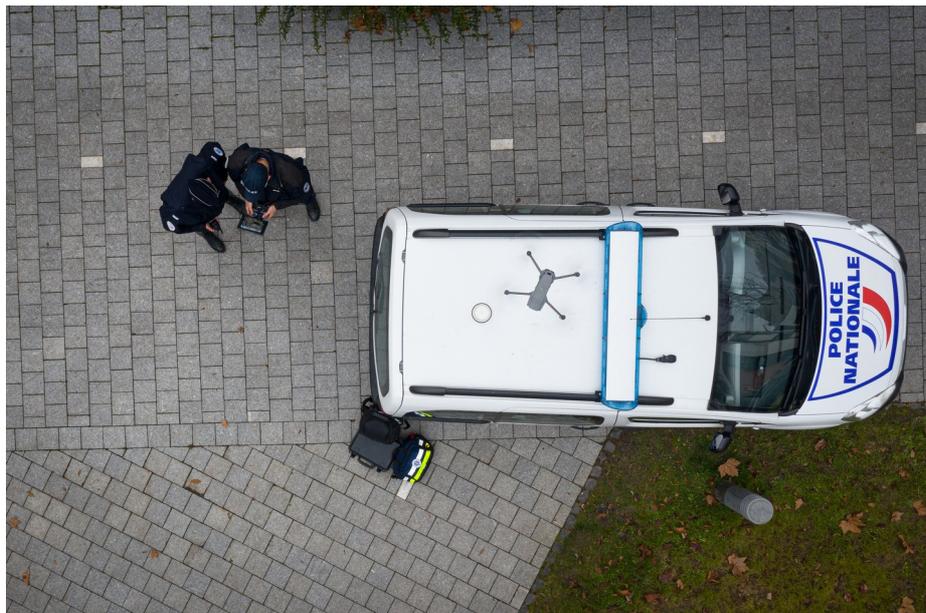
Rosselange, le 29 octobre 2020 : les interpellations réalisées ont pu confirmer l'existence d'un trafic actif et régulier entre la Belgique et la commune de Thionville.

Ainsi, le 29 octobre 2020, 4 individus circulant dans différents véhicules rejoignant un box à Rosselange sont interpellés. Les perquisitions amènent à la saisie de 18,55 kg d'herbe de cannabis, de 31 280 € en numéraire, de 50 cachets d'ecstasy et de 3 voitures. Parmi les mis en cause 2 personnes sont écrouées.



Behren-les-Forbach, le 11 novembre 2020 : une opération de police judiciaire a permis l'interpellation de 9 individus. Les perquisitions réalisées dans le cadre de la commission rogatoire ont amené à la découverte et à la saisie de 45 318 € en numéraire, 5 kg de poudre de cannabis, 3,6 kg d'herbe de cannabis, 47 gr de cocaïne. Les enquêteurs ont pu également saisir 6 véhicules, un commerce de type Kebab, appartenant à un des mis en cause, a connu une fermeture administrative. Les 9 individus ont mis en examen dont 5 en détention provisoire et 4 en contrôle judiciaire.

Hauconcourt, le 2 décembre 2020 : à l'occasion d'une perquisition menée avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (*Oclaes*) dans le cadre d'une enquête ouverte pour détention non autorisée d'espèce protégée, les enquêteurs découvrent 6 kg de résine de cannabis et 1kg d'herbe de cannabis. Les personnes ont été placées en détention provisoire et une commission rogatoire a été ouverte.



Hayange, le 12 décembre 2020 : une opération de police a été déclenchée pour interpellé à son domicile un dealer actif sur les communes de Metz et de Thionville. Les perquisitions ont permis la saisie de 115135 € en espèces, de 4 véhicules, d'un pistolet semi 19 avec ses munitions, de 42 kg d'héroïne, de 3,9 kg de cocaïne et de 17 kg de produit destiné à couper la drogue. L'individu a été placé en détention provisoire, tandis qu'une commission rogatoire a été ouverte. S'ils avaient été vendus au détail, ces produits stupéfiants auraient rapporté plus de 1 650 000 € aux trafiquants.

L'implication des douanes dans la lutte contre le trafic de stupéfiants :

Metz, le 2 décembre 2020 : les services de la police judiciaire, en complément des opérations effectuées avec les douanes, ont saisi 170 kg d'herbe de cannabis ainsi que 16 véhicules. Dans cette affaire 5 individus ont été écroués.

Pouilly, le 31 octobre 2020 : les services des douanes, en collaboration avec les services de la police judiciaire de Metz et la brigade de Mont Saint-Martin (54) ont saisi 434 kg d'herbe de cannabis sur la RN 431 lors du contrôle d'une camionnette. Les produits stupéfiants en provenance de Barcelone et à destination de Francfort étaient cachés dans deux citernes en plastique. Le délinquant a été remis à l'antenne de la police judiciaire de Metz.

La crise sanitaire a modifié le fonctionnement du service des douanes qui enregistre une excellente année. Outre les quantités de tabac saisies (plusieurs tonnes), les quantités de drogue saisies sont globalement en forte hausse en 2020 :

- 2.3 tonnes de cannabis,
- 10.2 kg d'héroïne et 38.4 kg de cocaïne.



Opérations de lutte contre les trafics frauduleux :

Hottviller, 5 février 2020 : les discordances notables entre les revenus déclarés d'un couple et leur patrimoine financier et matériel, ont permis de mettre à jour une activité souterraine de vente de chiots de différentes races, ainsi que de l'acquisition et la revente de véhicules de luxe. Ce marché très lucratif a permis aux intéressés de bénéficier de fonds occultes, essentiellement blanchis avec la participation de membres de leur famille. Le gain frauduleux obtenu sur deux ans est estimé à plus de 50 000 €. Sur cette affaire la police judiciaire a interpellé 7 mis en cause, 72 chiots ont été saisis, ainsi que des véhicules de luxe.

Sarrebourg le 17 novembre 2020 : les investigations menées durant près d'une année par le groupement de gendarmerie départementale de Metz, la sûreté départementale de Metz

et le groupement interministériel de recherche (GIR) de Lorraine ont permis d'identifier la tête d'un réseau de trafic de véhicules détournés ou volés en Italie, maquillés administrativement avant d'être remis en circulation en France. L'opération de police judiciaire déclenchée le 17 novembre 2020 a permis d'interpeller 10 personnes, de saisir divers matériels provenant de la contrefaçon des véhicules et de geler 93 000 € sur divers comptes bancaires. 5 véhicules de luxe volés en Italie ont été saisis, 7 individus ont été mis en examen, 4 individus ont été écroués et 2 placés sous contrôle judiciaire.

Opérations de lutte contre les filières d'immigrations et le travail dissimulé :

Metz, le 7 février 2020 : une équipe de 3 cambrioleurs professionnels d'origine roumaine a été interceptée. À cette occasion ont été saisis 200 bijoux, de nombreux multimédias issus d'au moins 9 faits commis en Moselle et dans les Vosges ainsi que la confiscation du véhicule Mercedes utilisé pour commettre les faits. Les mis en cause ont été condamnés à 36, 30 et 18 mois de prison ferme et font l'objet d'une procédure administrative d'obligation de quitter le territoire français, pour troubles à l'ordre public.

Thionville, le 14 mars 2020 : suite à une infraction routière, les policiers ont constaté dans une camionnette la présence de 70 cartons contenant un total de 35 000 paquets de cigarettes. Le mis en cause a déclaré servir de chauffeur afin d'effectuer des livraisons de marchandises dont il ignorait le contenu. Il a reconnu avoir fait plusieurs allers/retours entre la France, la Belgique et la Pologne. Un arrêté d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) lui a été notifié par le préfet de Moselle. À l'issue d'une mesure de garde à vue, il a été déféré devant le procureur de la République de Thionville et placé en détention provisoire en vue d'une comparution immédiate.

Metz, le 19 novembre 2020 : interpellation de 4 individus auteurs d'escroqueries aux prestations sociales dans le cadre des aides de l'Etat liées à la crise sanitaire actuelle. En effet, le gérant d'un barbier messin a déclaré 12 salariés pour les faire bénéficier du chômage partiel, alors qu'il n'avait que 2 salariés. Le gérant a expliqué agir à la demande d'un autre individu, lequel venait récupérer une partie des fonds ainsi obtenus. L'ensemble des protagonistes ont été interpellés. À l'issue de leur garde à vue, ils étaient mis en examen.



LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

La poursuite des actions de prévention de la radicalisation au cours de l'année 2020 a été fortement affectée par la crise sanitaire, notamment à cause de la nécessité de rassembler autour d'une table et de façon régulière plusieurs services.

Les services de l'État en Moselle restent cependant fortement mobilisés sur le sujet. De même tout signalement peut être réalisé auprès des services concernés en composant le numéro vert :

0 800 005 696



En conséquence, certaines actions ont pu être menées, telles que :

- la mobilisation d'un éducateur psychothérapeute en CPRAF (cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles) : l'éducateur-psychothérapeute intervient dans le cadre de la cellule préfectorale de prévention de la radicalisation de la Moselle depuis 3 ans, sur des actions fléchées actions de préventions secondaires. Il accompagne les jeunes et leurs familles suivis en CPRAF, signalés pour avoir basculé dans un processus de radicalisation ou signalés parce qu'ils présentent un risque de vulnérabilité.
- une action intitulée « *le conte contre la radicalisation* », ou une action de prévention à destination des éducateurs en février 2020 : avec la subvention de 3000 €, la MJC de Saint-Avold a proposé aux enfants des quartiers Carrière-Wenheck et Furtz un spectacle des contes de Nasr Eddin Hodja donnant lieu à un débat, des ateliers théâtraux et une restitution publique. Ce projet avait pour objectifs de sensibiliser les enfants à la lecture poétique, philosophique, au sens et à l'interprétation multiple des contes, dont les messages transmis ne révèlent jamais une vérité unilatérale et sortent du carcan des textes religieux, tels qu'ils sont présentés dans certaines communautés.

Les actions de prévention reconduites, telles que :

- L'association APSIS Emergence, club de prévention (Thionville et Metz), organise chaque année depuis 5 ans des séminaires de prévention à la radicalisation à l'attention des élus, des éducateurs et acteurs locaux associatifs. Elle fait régulièrement intervenir des "figures" décryptant le phénomène de la radicalisation. En 2020, c'était autour du sociologue Gilles Kepel.
- L'association CMSEA de Sarrebourg a formé au phénomène de radicalisation, les acteurs associatifs, les personnels de l'éducation nationale ainsi que les élus. En principe il s'agit d'une journée ou d'une demi-journée d'intervention.



Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

L'appel à projet FIPD 2021 sera lancé prochainement, les acteurs associatifs et les collectivités territoriales pourront proposer d'autres actions.

La lutte contre les séparatismes : zoom sur la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)

Le préfet de la Moselle a réuni 5 fois la cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire en 2020. Cette cellule a pour mission de lutter contre le séparatisme, conformément à la feuille de route du président de la République, dans son discours aux Mureaux du 2 octobre 2020. En Moselle la CLIR est une équipe pluridisciplinaire, placée sous l'autorité du préfet de département, qui vise à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la lutte contre l'islamisme et le repli communautaire.

Elle se compose du corps préfectoral, de la direction départementale des services de l'éducation nationale, de la direction départementale de la cohésion sociale, de la direction départementale de la protection des populations, de la direction départementale des finances publiques, de l'unité des directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi, des forces de sécurité intérieure (gendarmerie nationale, police, services de renseignements) ainsi que de référents au sein de la CAF, de l'URSSAF ou encore de Pôle Emploi. L'autorité judiciaire est également un partenaire essentiel.

Missions

Les missions de la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire sont :

- L'établissement d'un diagnostic de l'état de l'islamisme et du repli communautaire dans le département. Une cartographie partagée est élaborée, permettant une approche croisée et une vision transversale élargie ;

- La centralisation et le partage des informations confidentielles sur les phénomènes d'islamisme et de repli communautaire ;
- Ces informations proviennent tant des administrations de l'État présentes sur le terrain, que des élus ou autres acteurs locaux ;
- L'engagement de contrôles sur la base des informations recueillies, sous l'autorité de la justice et dans le cadre des pouvoirs de police générale ou spéciale de police administrative ;
- Le suivi des infractions constatées ;
- La définition et la proposition d'une stratégie d'accompagnement ou d'offres alternatives, pour permettre un retour des valeurs et principes républicains, en lien avec les élus, les collectivités locales et les structures associatives partenaires.

BILAN DES CONTRÔLES ET VERBALISATION LIES AUX MESURES SANITAIRES

La crise sanitaire liée au Covid-19 et ses conséquences, marquées notamment par deux périodes de confinement national de la population (du 17 mars au 10 mai et du 30 octobre au 14 décembre), ont fortement sollicité les forces de sécurité intérieure en matière de contrôles et de verbalisations.

En effet, les deux confinements ainsi que le couvre-feu ont pour objectifs de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Contrôle des établissements recevant du public et verbalisations des particuliers :

Les contrôles et verbalisations suivants ont été réalisés :

- plus de 175 000 personnes contrôlées. ;
- 5 644 contrôles effectués dans les ERP (entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020) ;
- 821 particuliers verbalisés pour non port du masque dans les transports, ou ERP ;
- 950 particuliers verbalisés pour non port du masque sur la voie publique ;
- 38 gestionnaires d'ERP verbalisés (entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020) ;
- 18 276 défauts d'attestation lors du 1^{er} confinement ;
- 4 553 défauts d'attestation lors du 2^e confinement ;
- 2 960 déplacements et circulation non autorisés .



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MOSELLE

Le dispositif « Quartiers d'été et d'automne 2020 »

Suite à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, certaines familles en difficulté n'ont pas pu partir en vacances durant l'été 2020.

Le plan « Quartiers d'été et d'automne 2020 » a été mis en place afin de renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, afin que l'été puis la Toussaint soit une période d'apprentissage, de découverte et de solidarité.

Le plan « Quartiers d'été et d'automne 2020 » s'est décliné en 6 objectifs sur l'ensemble du département de la Moselle :

- « vacances apprenantes » : favoriser l'ouverture des enfants et assurer le continuum pédagogique ;
- présence des services publics : renforcer la présence des services publics ;
- relation entre la population et les forces de sécurité : encourager les actions de prévention et les activités avec les forces de l'ordre ;
- solidarité : mobiliser davantage les acteurs associatifs pour maintenir une offre sur toute la période estivale ;
- formation et emploi : renforcer l'engagement des acteurs institutionnels et associatifs de la formation et de l'emploi ;
- culture et sport : favoriser les sorties et activités sportives et culturelle à destination des habitants des quartiers.



Focus : quelques exemples d'actions mises en œuvre par les forces de l'ordre et de secours

En dépit de leur forte activité, les forces se sont aussi engagées dans des actions de prévention. Voici quelques exemples d'actions mises en œuvre par les forces de sécurité intérieure et la sécurité routière, en lien notamment avec les associations de prévention et de quartiers. Ainsi, une centaine d'adolescents ont participé à :

- des activités sportives à sensation (accrobranche, escalade, spéléologie, etc.) encadrés conjointement par les forces de l'ordre et de secours et les associations ;
- des ateliers de prévention aux addictions ;
- des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière (théorie et pratique avec mise à disposition de trottinette, de simulateur de conduite sur scooter ou voiture, etc.)
- des ateliers sur les dangers des réseaux sociaux ;
- des ateliers de sensibilisation aux gestes qui sauvent ;
- des ateliers de présentation des métiers de la police, de la gendarmerie, et des sapeurs pompiers et manœuvre grandeur nature ;

Le retour d'expérience a été très positif avec une adhésion et un intérêt portés par les jeunes aux activités proposés.



Les Rencontres de la sécurité 2020

Les « Rencontres de la sécurité » sont un rendez-vous annuel proposé à l'ensemble des Français par celles et ceux qui veillent sur leur sécurité : policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, militaires, représentants de la sécurité routière, acteurs de la sécurité civile. Elles permettent à ceux qui nous protègent d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien. Initiée par le ministre de l'intérieur, la manifestation est coordonnée en Moselle par le préfet.

Cette année en Moselle, la 8^{ème} édition des rencontres de la sécurité a été marquée par la mise en place d'une pluralité d'actions sur le terrain et de façon dématérialisée sur les réseaux sociaux. Les thématiques suivantes ont été au cœur des actions offertes : la police de sécurité du quotidien (PSQ), la mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité intérieure et des services de l'État face à la crise sanitaire l'engagement des citoyens et la résilience de la population face aux situations de crise.

Du 7 au 10 octobre 2020, 19 événements ont été organisés dans 15 communes de l'ensemble des 5 arrondissements de la Moselle. Notamment : une journée de sensibilisation à la gestion de crise, une séance de sensibilisation « self-défense » à destination de victimes de violences conjugales, une action de sensibilisation aux risques du quotidien (délinquance, sécurité routière, risques domestique, etc.) aux risques d'internet (cyber-attaque, risque d'escroquerie en ligne, contenus incitant à la haine, etc).

Une série de vidéos a été réalisée afin de valoriser l'engagement des volontaires et de découvrir le travail des policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, des associations de sécurité civile et toutes les personnes qui concourent à la sécurité de tous en Moselle.



Comme chaque année, les rencontres de la sécurité en Moselle ont été clôturées par deux temps forts. Le vendredi 9 octobre 2020, le lycée polyvalent Rosa Parks à Thionville a accueilli le village de la sécurité avec 14 stands et la présence en alternance de 500 lycéens

issus des filières professionnelle, générale et technologique. Samedi 10 octobre 2020, au centre commercial du Geric à Thionville, s'est tenu un village de la sécurité ouvert au grand public. Ces deux temps forts ont été l'occasion de présenter des dispositifs opérationnels de la police de sécurité du quotidien (matériels, véhicules et équipements de protection), des ateliers contre la violence routière ou contre la délinquance, un simulateur pédagogique de moto, une simulation d'interpellation avec usage de la force réalisée par l'équipe cynophile.



LE BILAN 2020 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le bilan de l'accidentalité de janvier à décembre 2020

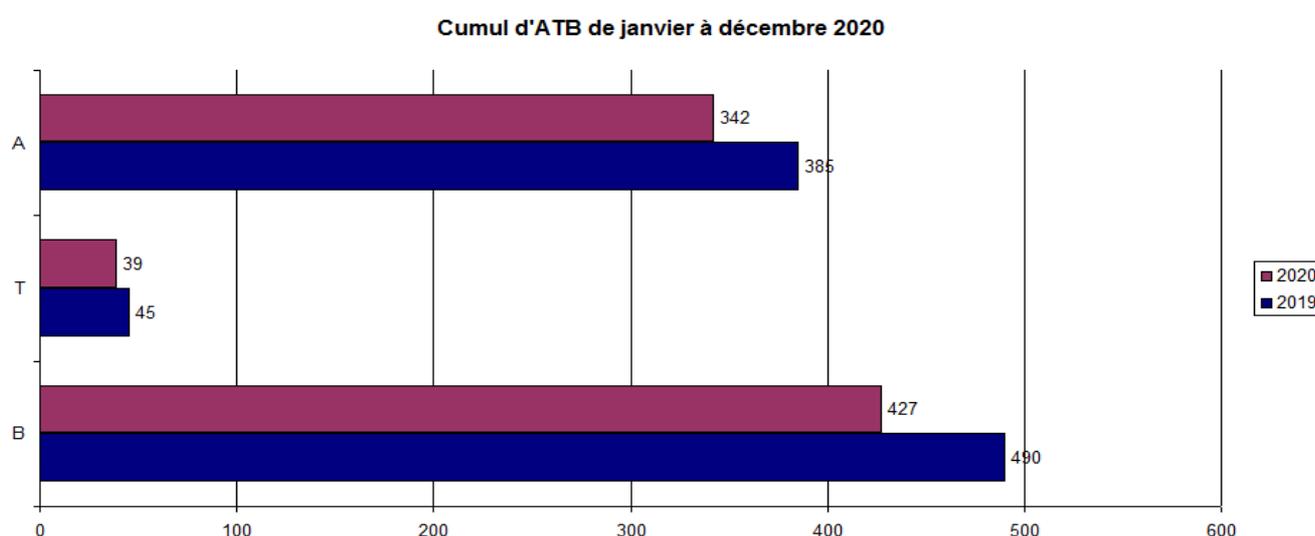
En Moselle, le bilan 2020 est orienté à la baisse pour tous les indicateurs, puisqu'on dénombre :

- 39 personnes tuées, soit une baisse de 13,3 % (6 personnes de moins qu'en 2019) ;
- 342 accidents, soit une baisse de 11,2 % ;
- 427 blessés soit une baisse de 12,6%

Sur la période estivale (juin-juillet-août 2020) et hivernale (octobre-novembre-décembre 2020), la tendance est à la baisse du nombre d'accidents, de tués et de blessés.

Mai et septembre sont les mois où ont été constatés le plus de décès sur les routes moselanes (7 tués en mai et 8 en septembre).

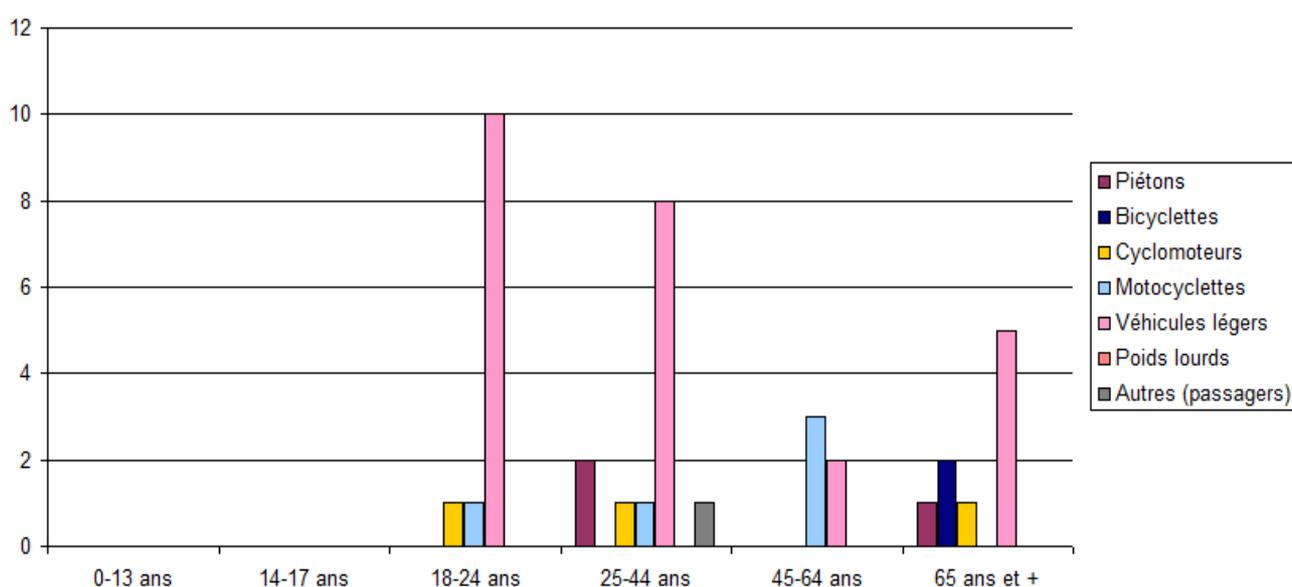
Cumul des accidents, des tués et des blessés en 2020



Profil des personnes tuées sur les routes en Moselle :

- 12 des 39 personnes tuées avaient entre 18 et 24 ans (31 %) ;
- aucun décès dans la tranche d'âge des 0-17 ans ;
- le mode de transport où le ratio de décès est le plus important est le véhicule léger ;
- aucun décès dans les poids lourds.

Graphique du nombre de personne tuées par catégorie et par âge de janvier à décembre 2020



La cause des accidents mortels :

Sur les 39 personnes décédées en 2020 sur les routes de Moselle, la principale cause des accidents mortels est l'alcool (10 tués).

Viennent ensuite la vitesse (7 personnes tuées) et la conduite sous l'emprise des stupéfiants (7 tués).

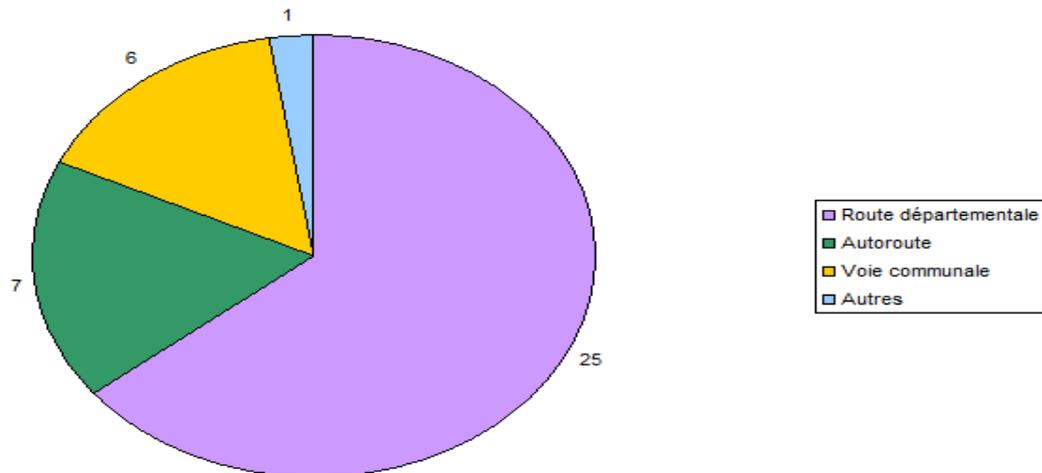
Les autres facteurs ayant causé le décès de 15 personnes sont : refus de priorité, changement de file, dépassement dangereux, inattention. Dans certains cas, la cause de l'accident n'a pu être déterminée.

Lieux et circonstances des accidents ayant causés des décès :

Les lieux :

- les accidents surviennent les plus souvent sur les routes départementales (64 %) ;
- 85 % des accidents ont lieu hors agglomération ;
- 56 % surviennent en journée et 44 % la nuit ;
- 61,5 % se produisent en semaine et 38,5 % le week-end.

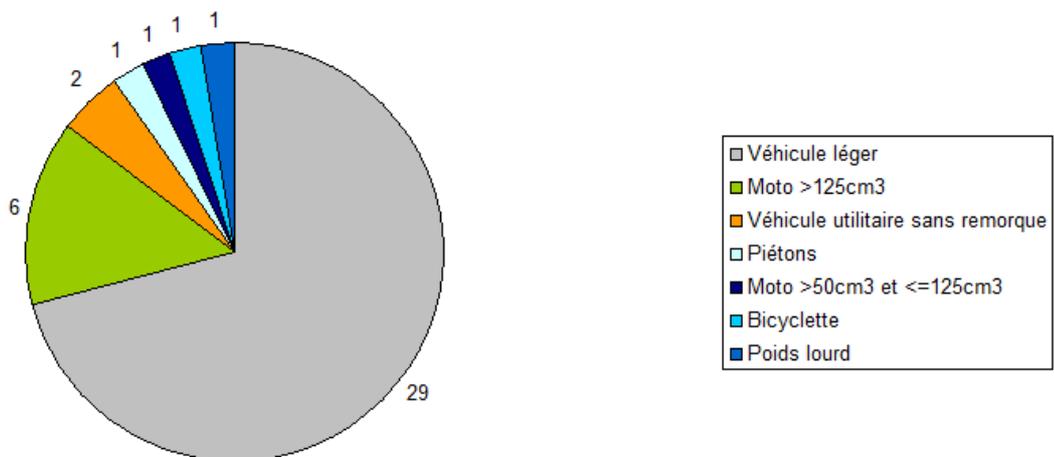
Graphique des catégories de voies où ont lieux les accidents mortels



Les types de véhicules :

- 71 % des auteurs d'accidents conduisent un véhicule léger ;

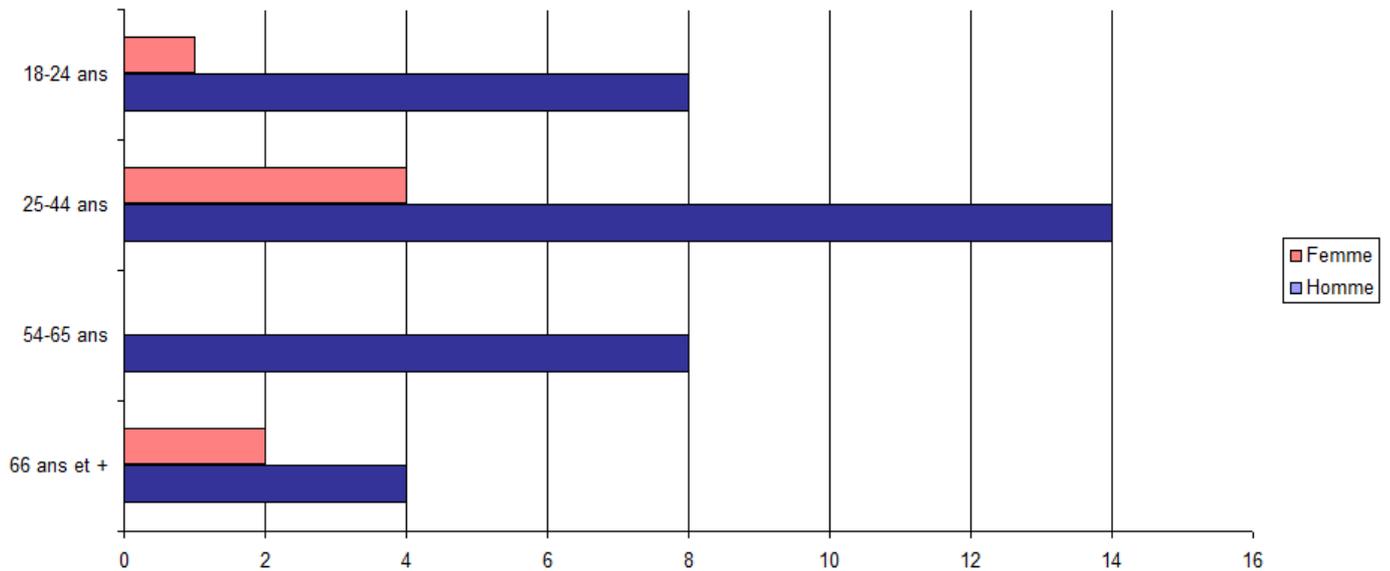
Graphique du type de véhicule ayant causé l'accident mortel



Les auteurs d'accidents

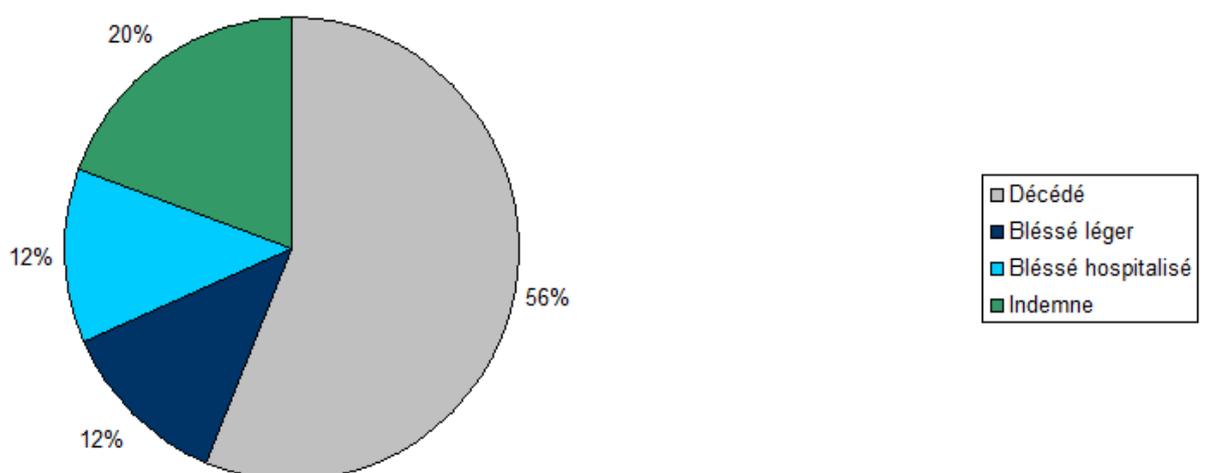
- 83 % des auteurs des accidents mortels sont des hommes ;
- 44 % ont entre 25 et 44 ans ;

Auteurs des accidents par classe d'âge et par sexe



- Parmi les auteurs présumés d'accidents de la route une majorité d'entre eux décèdent des suites du choc subi lors de la collision (56 %)

Conséquence sur l'auteur de l'accident



L'activité des forces de l'ordre : les dépistages

Le nombre de dépistages de l'alcoolémie est en baisse à l'inverse de celui des dépistages stupéfiants :

	2019	2020	Tendance
Nombre de dépistages alcoolémie pratiqués	151465	114322	-24,5 %
Nombre de dépistages stupéfiant pratiqués	5165	5934	+14,9 %

Le nombre de dépistages positifs est inférieur à 2019 :

	2019	2020	Tendance
Nombre de dépistages alcoolémie positifs	2192	1564	-28,6 %
Nombre de dépistages stupéfiants positifs	924	923	-0,1 %

Les mesures renforcées telles que la fermeture des bars et restaurants dans le cadre de la lutte contre la covid-19 viennent impacter positivement les chiffres de la sécurité routière. Ainsi, en 2020 il est à noter une baisse de près de 29 % du nombre de dépistages d'alcoolémie positifs. Tandis que le nombre de dépistage stupéfiants positifs stagne.

Nombre de rétentions de permis de conduire en baisse par rapport à 2019

	2019	2020	Tendance
Nombre de rétentions de permis de conduire	2866	2488	-13,2 %

L'activité des forces de l'ordre : les suspensions

Le nombre de suspension de permis de conduire est en baisse par rapport à 2019 :

	2019	2020	Tendance
Nombre de suspension de permis	2332	2264	-2,9 %

Le nombre d'éthylotest anti-démarrage (EAD) est en augmentation par rapport à 2019 :

	2019	2020	Tendance
EAD	326	363	+11,3 %



LE BILAN 2020 DE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

L'année 2020 a été marquée par une baisse du nombre de demandeurs d'asile qui se sont présentés à la structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) de Metz.

Ainsi, 2 200 personnes ont été enregistrées, soit une diminution de 62 % par rapport à 2019. Il s'agit de la première baisse depuis la régionalisation de la demande d'asile en 2009. Cette baisse, constatée dès le mois de septembre 2019, s'est accentuée avec la crise sanitaire, la fermeture des frontières entre mars et juin et le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures dans un contexte de menace terroriste persistante.

Le guichet unique de Metz a enregistré 40 % de la demande d'asile de la région Grand Est et trois demandeurs d'asile sur quatre arrivant dans l'ex-région Lorraine (compétence du guichet unique, le GU de Metz) se sont présentés à la structure de premier accueil de Metz.

En Moselle depuis quatre années, il est constaté une présence importante des ressortissants albanais avec 21 % de la demande (460 personnes), suivis des ressortissants serbes (11 %). En 2020 ce sont les Nigériens et les Afghans qui arrivent aux 3^e et 4^e rang avec respectivement 8 % et 7 % de la demande (en 2019 les Géorgiens et les Kosovars arrivés au 3^e et 4^e rang).

Plan départemental de lutte contre l'immigration irrégulière :

Le plan départemental reprend les 5 objectifs prioritaires fixés par l'instruction du 20 novembre 2017 :

- l'éloignement des étrangers représentant une menace pour l'ordre public, priorité réaffirmée par le ministre de l'intérieur par instruction du 29 septembre 2020 ;
- l'éloignement des ressortissants de pays tiers vers les pays tiers, dont les déboutés d'asile ;
- le transfert des demandeurs d'asile dans un autre État membre au titre du règlement Dublin III ;
- les retours volontaires aidés ;
- la lutte contre les filières d'immigration irrégulière, fraude documentaire / identité et travail illégal.

En 2020, 504 étrangers en situation irrégulière (dont 155 enfants accompagnants) ont été éloignés du territoire français, soit une baisse de 56 % par rapport à 2019. Parmi ces 504 personnes, 53 représentaient une menace pour l'ordre public, dont 31 sortants de prison et deux fichés S.

La baisse s'explique très largement par les effets de la crise sanitaire qui a causé à une réduction des capacités d'éloignement pour les motifs suivants : fermeture des frontières de mars à juin, réduction des capacités de rétention en raison des protocoles sanitaires imposés dans les centres de rétention, exigence de certains pays de présenter un test covid négatif afin d'accepter la réadmission de leurs ressortissants, diminution conséquente du nombre de vols disponibles.

L'action des forces en matière de lutte contre l'immigration irrégulière :

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, les forces de l'ordre sont restées particulièrement mobilisées. Ainsi 1 300 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés en 2020 dont 1 000 par les services de la direction zonale de la police aux frontières qui a concentré, sur le seul département de la Moselle, 46 % de ses interpellations réalisées dans sa zone de compétence (18 départements).

Deux vols groupés financés par l'agence européenne FRONTEX et réalisés en collaboration entre les autorités françaises et albanaises ont permis, grâce à la mobilisation des services de la police nationale et de la gendarmerie, la reconduite dans leur pays d'origine de 77 ressortissants albanais déboutés de leur demande d'asile dont 33 étaient hébergés en Moselle.

Enfin, s'agissant de la lutte contre les filières d'immigration irrégulière, la fraude documentaire et le travail illégal, quatre démantèlements de filières sont à mettre à l'actif des forces de l'ordre. 175 « trafiquants de migrants » ont été interpellés et 73 procédures ont été diligentées à l'encontre d'employeurs qui occupaient des étrangers sans autorisation de travail.

LES PRIORITÉS D'ACTION 2021 DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

1. La sécurité du quotidien

La sécurité du quotidien en 2021 sur l'ensemble du département de la Moselle passera par la déclinaison locale opérationnelle de la stratégie nationale de prévention de la délinquance telle que rappelée par la circulaire du 23 décembre 2020.

Afin de mener plus en amont et plus en profondeur une action de prévention vers les jeunes mais aussi les personnes les plus vulnérables, les différents acteurs de la sécurité assureront des actions de sensibilisation sur de nouvelles formes de délinquance ou de risques comme la cyberdélinquance ou l'éducation aux médias.

Les services de l'Etat continueront à renforcer leurs liens avec la population et la société civile. En permettant une meilleure connaissance des acteurs de la sécurité et de leurs missions, la reconduction des « rencontres de la sécurité » facilitera ces échanges avec les concitoyens contribuera au respect mutuel que chacun mérite.

La meilleure coordination des différents acteurs de la sécurité passera aussi par la réaffirmation du rôle des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Enfin les groupes de partenariat opérationnel (GPO) en zone police et les contrats opérationnels qui réunissent des acteurs de terrain autour d'un problème de sécurité pour le résoudre de façon collective seront reconduits.

2. La poursuite et le suivi des mesures contre les violences sexuelles et intrafamiliales

Pour lutter contre les violences sexuelles et intrafamiliales, 4 axes seront suivis avec attention par les services de l'État : prévenir les violences, protéger les victimes, punir les auteurs, éviter la récidive.

Dans cet esprit, l'accent sera mis sur l'intensification des formations des agents de la sécurité publique et des gendarmes sur les problématiques des violences sexuelles et intrafamiliales. De même, on étudiera l'opportunité d'étendre à l'ensemble du territoire les procédures de plainte simplifiée ou les conventions avec certains services d'urgence hospitalière, en capitalisant sur les dispositifs en place à Mercy et Legouest.

Par ailleurs, la possibilité d'installer une cellule de suivi des sortants de prison est à l'étude, comme la prise en charge médicale, via une structure associative, des auteurs en post-sentenciel en vue de leur fournir un suivi psychologique et une prise en charge d'addictions.

La mise en fonction des « maisons de confiance et de protection des familles (MCPF) » par la gendarmerie rendra l'action de prévention et d'accompagnement des victimes plus performante et efficiente.

Ce souci de mieux accueillir les victimes pourrait se traduire dans le secteur de Moselle Est et Sud par la création d'un poste d'intervenant social dans les commissariats de police et unités de gendarmerie.

Enfin, la relance de l'Observatoire départemental apportera une meilleure connaissance quantitative et qualitative du phénomène pour mieux cibler les actions.

3. La lutte contre l'insécurité routière

La sensibilisation des publics, plus particulièrement des jeunes, sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants et les effets sur leur santé, conduit à poursuivre les actions engagées en 2020. Ainsi, les appels à projet dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière visent à s'adresser aux étudiants et élèves du secondaire, sur leurs lieux d'études et par le biais de leurs associations.

Le développement de nouvelles formes de mobilités (trottinettes électriques, etc.) accentue la nécessité de bien partager la route entre différentes catégories d'usagers. Les services en charge de la prévention veilleront à promouvoir les équipements de sécurité et à diffuser les bonnes pratiques à destination des piétons en les informant des modifications du code de la route et en les invitant à être mieux vus, notamment en période hivernale.

Des actions seront menées afin de lutter contre les distracteurs au volant et pour accompagner les motards reprenant la conduite après plusieurs années d'interruption. De même, la sensibilisation de tous les publics aux dangers et conséquences des vitesses excessives se poursuivra en 2021.

4. Le renforcement des actions transfrontalières

La crise sanitaire a apporté une preuve supplémentaire de la nécessité de la coopération transfrontalière pour apporter une meilleure et davantage de sécurité aux Mosellans et préserver la tranquillité de leur quotidien.

2021 marquera la poursuite des échanges tant de la coopération, que ce soit dans le cadre de la présidence française de la Grande Région depuis le 20 janvier 2021, que celui de la future conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise, le sujet des coopérations en matière de sécurité sera évoqué.

La mobilisation des acteurs de part et d'autre de la frontière avec l'Allemagne et le Luxembourg devrait faciliter les échanges d'information et d'expérience, permettre d'accroître les patrouilles et exercices communs et ainsi améliorer la coopération en matière de sécurité.

5. La lutte contre le trafic de stupéfiants

La lutte contre les trafics de stupéfiants sera intensifiée par les forces de l'ordre grâce à un travail opéré en interministériel par les équipes de la police judiciaire, des douanes, du groupement interministériel de recherches.

Une attention particulière sera portée à la localisation et la fermeture des points de deal qui alimentent l'économie souterraine. De plus, les services réorienteront leurs actions pour combattre les nouvelles facettes des trafics comme « la livraison à domicile ».

6. La maîtrise des flux migratoires et la lutte contre les réseaux d'immigration irrégulière

Si la crise sanitaire a provoqué une baisse du nombre des demandes d'asile, les migrations en France comme en Moselle se poursuivent. La lutte contre l'immigration irrégulière, contre les filières et les réseaux de passeurs qui exploitent la misère humaine reste une priorité.

Conformément aux objectifs nationaux, les services de la préfecture de la Moselle poursuivront le suivi de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière mis en place en fin d'année 2020. Ce pilotage renforcé permettra de mieux faire appliquer les décisions administratives.

Dans le même temps, des moyens seront mis en œuvre pour améliorer le traitement des demandes et mieux accompagner les demandeurs. Ainsi, l'augmentation du parc d'hébergement des demandeurs d'asile participe des mesures nationales destinées à faciliter le traitement des demandes sur l'ensemble du territoire.

7. La déclinaison locale du « Beauvau de la sécurité »

Afin de dessiner des réponses de court terme mais également de poser les bases de la future loi de programmation de la sécurité intérieure pour 2022, la démarche du Beauvau de la sécurité s'organise autour de 7 axes de réflexion : formation (initiale et continue), encadrement, conditions matérielles, captation vidéo, contrôle interne (inspections), effectifs de maintien de l'ordre, lien police / population.